

**Département BANKING & FINANCE**

## Tables des matières

LE CABINET .....	3
NOTRE OBJECTIF .....	4
LE DEPARTEMENT BANKING & FINANCE .....	5
NOS COMPETENCES.....	6
NOTRE EXPERIENCE.....	7
NOTRE EQUIPE.....	8
CONTACT.....	13

## Le cabinet

Janson Baugnet (1950) est une association d'avocats pluridisciplinaire et multilingue, qui compte aujourd'hui 26 associés et près de 50 collaborateurs, dont la plupart ont complété leurs cursus universitaire par des études spécialisées et/ou des expériences professionnelles en Belgique et à l'étranger.

Tout au long de son développement, Janson Baugnet est restée indépendante d'autres associations au niveau national et international. L'association entretient des contacts structurés avec d'autres cabinets indépendants à l'étranger.

La plupart des associés et collaborateurs seniors occupent des fonctions universitaires ou sont membres du comité de rédaction d'une ou plusieurs revues juridiques.

L'association a étendu son offre de services à l'ensemble des domaines juridiques qui intéressent l'activité économique. Ses clients relèvent de l'ensemble des secteurs économiques notamment l'énergie, l'immobilier, la communication, la finance, la promotion immobilière, l'automobile, l'environnement, la santé, ...

Elle assiste des clients belges et étrangers, sociétés commerciales ou particuliers, ainsi que des institutions publiques, des fondations ou des organisations sans but lucratif.

Son objectif est d'apporter aux clients des solutions proactives, créatives et pratiques dans un délai et un budget convenus, en maintenant en toute circonstance l'exigence de fournir un service de qualité.

## Notre objectif

Notre objectif est de répondre aux besoins de nos clients. Nous leur apportons des solutions proactives, créatives et pratiques, dans un délai et un budget convenus.

Nous maintenons l'exigence de fournir un service de qualité. A cette fin, nous adaptons nos méthodes de travail aux besoins de nos clients. L'associé consulté fait appel, suivant les besoins du dossier, à d'autres associés et/ou collaborateurs spécialisés.

Dans tous les cas, la relation nouée avec les clients est basée sur la loyauté réciproque et le respect scrupuleux de notre déontologie professionnelle.

## Notre département Banking & Finance

Les associés et collaborateurs de ce département traitent différentes matières liées au droit bancaire et/ou au droit financier au sens large, y compris le droit des crédits, de la protection des consommateurs et de la vie privée, en fournissant des conseils au client ou en leur apportant notre assistance en cas de litige. Ces matières peuvent s'inscrire dans le cadre plus large du droit des obligations et des contrats.

Les conseils fournis peuvent notamment porter sur la création de produits financiers ou bancaires, ou dans le domaine du droit des instruments de placement, du conseil en investissement ou de la gestion du patrimoine.

Par ailleurs, les avocats du département assistent les clients dans leurs différentes opérations financières, en ce compris les questions liées au droit des sûretés.

La pratique contentieuse a essentiellement trait à la défense des intérêts des institutions financières, des sociétés commerciales ou des consommateurs devant les cours et tribunaux.

Les avocats du département assistent également à des arbitrages, en qualité d'arbitre ou de conseil, qui peuvent se tenir en français, en néerlandais ou en anglais.

Le département assiste quatre des plus grandes banques internationales ou conglomérats financiers dans leur pratique bancaire belge liée au crédit. Pour des raisons déontologiques, les noms des clients ne sont pas communiqués.

Nous intervenons également pour deux des quatre grandes banques belges ainsi que pour certaines institutions bancaires et de crédit au niveau national.

Enfin, nous représentons deux banques belges exerçant des activités financières spécifiques, dont une est active en Belgique et la seconde au niveau international.

## Nos Compétences

Le département est notamment intervenu dans les projets suivants :

- Cession de deux institutions financiers belges; due diligence en vue d'une cession potentielle d'une banque belge ;
- Intervention auprès de la CBFA pour le compte de deux institutions financières en vue de l'obtention de la reconnaissance en tant qu'entreprise admise sur le marché des crédits hypothécaires;
- Intervention auprès de SPF Economie dans le cadre de l'obtention d'une reconnaissance en qualité de donneur de crédit ;
- Rédaction de divers contrats de crédit soumis à la supervision du SPF Economie dans le cadre de la loi du 12 juin 1991 du crédit à la consommation ;
- Création de divers produits de crédit, comportant notamment une activation par carte de crédit;
- Rédaction de mesures liées à la protection de la vie privée pour différentes institutions financières;
- Rédaction de contrats de financement à conclure entre une institution financière et des concessionnaires d'un importateur automobile; mise au point de sûretés spécifiques ;
- Conseil en matière de récupération de dettes à l'amiable intégrant les contraintes liées à la protection du consommateur et au respect de la vie privée ;
- Assistance à l'établissement de procédures internes en matière de prévention du blanchiment des capitaux;
- Conseils donnés à des institutions financières au sujet de la transposition de la nouvelle réglementation européenne sur l'adéquation des fonds propres (accords de "Bâle II") ;
- Conseils donnés à des institutions bancaires concernant l'organisation du département crédit.

## Notre Expérience

Les avocats du département ont plaidé entre autre dans les litiges suivants:

- Défense de l'autorité de contrôle dans un litige portant sur la mise en cause de sa responsabilité ;
- Organisation de la défense d'une institution de crédit poursuivie devant le tribunal correctionnel en raison de diverses infractions financières et fiscales ;
- Défense de banques belges, de sociétés et de consommateurs dans différents litiges bancaires et financiers;
- Exécution de sûretés en faveur de banques ;
- Litiges relatifs à la conclusion et l'exécution de contrats de conseil en placements et de gestion de fortune;
- Litiges portant sur le secret bancaire et le devoir de discrétion ;
- Litiges en matière de responsabilité d'organisations internationales de développement et d'immunité d'exécution ;
- Litiges en matière de saisies bancaires, notamment dans le secteur de l'aviation;
- Représentation de banques étrangères dans des litiges devant les tribunaux belges en matière d'instruments de crédits et/ou de produits dérivés ;
- Litiges en matière d'exécution d'instruments de paiement.

## Notre Equipe

### ASSOCIÉS

**Me. François GLANSDORFF(°1944)** est docteur en droit (1968) et licencié spécial en droit économique de l'ULB (1970). Il fait partie de l'association Janson Baugniat depuis son entrée au barreau, en 1968.

Il a été assistant à l'ULB en droit des obligations et des contrats de 1969 à 1986. Depuis lors, il est titulaire du cours des contrats spéciaux (3<sup>ème</sup> bac.) et dirige un séminaire consacré à des questions approfondies de droit privé (2<sup>ème</sup> master). Il a été vice-doyen de la faculté de droit de l'ULB.

Depuis 1971, il est l'auteur d'environ 150 études (articles, notes de jurisprudence, rapports à des colloques, etc.) consacrées à diverses questions de droit privé patrimonial (droit des obligations et des contrats, droit commercial, droit bancaire, droit des sociétés, responsabilités diverses). Il a été rapporteur dans de nombreux colloques consacrés à ces questions.

La pratique de son cabinet d'avocat s'exerce dans les mêmes domaines, soit comme consultant, soit comme plaideur devant les tribunaux, soit encore comme arbitre.

Il a été membre du conseil de l'ordre des avocats du barreau de Bruxelles de 1984 à 1987, après avoir donné cours aux avocats stagiaires du barreau de Bruxelles sur la pratique du procès civil et de la consultation. Il a été élu bâtonnier de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles, de 1996 à 1998. Il a ensuite été, jusqu'en 2001, le premier président de l'Ordre des barreaux francophones et germanophone (OBFG) après la dissolution de l'Ordre national des avocats. Il a publié plusieurs études et participé à plusieurs colloques portant sur des questions de déontologie et de pratique professionnelle du barreau.

Il est membre du comité de rédaction de plusieurs revues juridiques (Journal des Tribunaux, ex-Journal des Procès, Revue générale des assurances et des responsabilités, Tribune de l'OBFG). Il est aussi membre de l'Institut des droits de l'homme du barreau de Bruxelles, ainsi que de l'Institut d'études sur la justice.

**Me. Dominique BLOMMAERT(°1963)** est docteur en droit depuis 1988 (KUL) et licencié en histoire depuis 1987 (KUL).

Il s'est spécialisé en droit commercial et économique à l'ULB et est licencié en droit économique en 1989.

Il fait partie de l'association Janson Baugniet depuis 1994.

Il est assistant en droit commercial à l'université de Gent au sein du département du Professeur E. Wymeersch depuis 1990. Il en fait partie actuellement en tant que collaborateur scientifique de l'institut de droit financier.

Il est l'auteur de dizaines de publications scientifiques, principalement dans le domaine du droit financier et bancaire ; quelques publications ont trait également au droit des sûretés et des sociétés. Il fait partie de la doctrine scientifique autorisée en droit de la consommation et de la responsabilité du donneur de crédit.

Il a été rapporteur dans de nombreux colloques consacrés à cette matière aux universités de Gent, KUL et Saint Louis. La liste de ses rapports peut être consultée sur [www.janson.be](http://www.janson.be).

Il est membre de la rédaction des journaux « Droit des Affaires-Ondernemingsrecht » (DAOR) ainsi que « Rechtspraak Antwerpen, Brussel, Gent »(RAGB) et y coordonne les publications sur le thème « droit bancaire privé ».

Me Blommaert plaide devant les tribunaux et en arbitrage. Plusieurs institutions financières font appel à lui pour des litiges de droit bancaire et financier. Il intervient également dans les litiges de droit commercial. En tant que conseil il a initié la création de divers produits financiers et a été consulté dans le cadre de la distribution de produits bancaires. Il a également contribué à l'encadrement contractuel du financement d'un réseau de distribution dans le secteur automobile et ce pour tout le territoire belge.

**Me. Roland HARDY (°1972)** est licencié en droit (ULB) depuis 1995. Il fait partie de l'association Janson Baugniet depuis son entrée au barreau, en 1995

Il est spécialisé en droit des contrats civils et commerciaux, en droit bancaire et en droit des sociétés.

Il est par ailleurs assistant pour le cours de droit commercial à l'Université Libre de Bruxelles, après avoir été assistant pour les cours de droit des obligations et des contrats spéciaux.

Il a été rapporteur de plusieurs colloques consacrés aux matières dans lesquelles il est spécialisé.

Il est également médiateur agréé en matière civile et commerciale.

**Me. Didier BRACKE (°1969)** est licencié en droit (Universiteit Gent) depuis 1992.  
Il obtint les licences postuniversitaires suivantes :

- 1992-1993: European Master in Law and Economics (Universités de Gand, Rotterdam et Manchester)
- 1993-1994 : Diplôme d'études approfondies en droit communautaire (Université de Rennes)
- 1994-1995: Diplôme d'études approfondies en droit communautaire européen/Master in European Community Law (LLM) (Collège d' Europe à Bruges)

Il a travaillé au sein du cabinet Liedekerke Wolters Waelbroeck Kirkpatrick de janvier 1996 à juin 2005 avant de rejoindre Janson Baugniet en Juillet 2005.

Depuis 1996, Me Bracke agit exclusivement dans le cadre de procédures litigieuses en droit (national et européen) bancaire, commercial et civil.

Langues: français, néerlandais, anglais, allemand, espagnol (passif).

**Me. Cédric ALTER (°1972)** est licencié de la faculté de droit de l'Université Libre de Bruxelles (1995), où il enseigne en tant qu'assistant les matières de droit des obligations et contrats spéciaux (depuis 1998).

Cédric Alter a été stagiaire puis collaborateur dans des cabinets belges et anglo-saxons de premier plan (Stibbe de 1996 à 2002, Freshfields Bruckhaus Deringer de 2002 à 2005, Willkie Farr & Gallagher de 2005 à 2007) avant de rejoindre Janson Baugniet comme associé depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2007.

Il a acquis une vaste expérience en droit commercial et en droit des contrats, et ce tant auprès de clients belges qu'étrangers, avec une expertise particulière en droit bancaire, droit de l'insolvabilité et droit des sûretés. Il agit également régulièrement devant les tribunaux et dans le cadre de procédures arbitrales (comme conseil ou arbitre), et est à ce dernier titre membre du CEPANI depuis 2004.

Me Alter est par ailleurs auteur ou co-auteur de nombreuses publications dans les matières précitées. Il a ainsi notamment publié récemment une monographie sur « *Les effets du contrats* » (Kluwer, coll. Pratique du droit, 2006, co-écrit avec S. Bar) ; une étude sur la « *Responsabilité des mandataires de justice d'entreprise (curateur, liquidateur, administrateur provisoire,..)* » (Colloque Jeune Barreau de Bruxelles «*Les responsabilités d'entreprise*», 2007, co-écrit avec Alain Zenner) ; ainsi que les chapitres relatifs aux « *Comptes en banques* » et à la « *Loi relative aux sûretés financières* » pour le récent *Traité Pratique de Droit Commercial* (t. V, Kluwer, 2007). Il achève en outre la rédaction d'un verbo consacré au droit bancaire pour la prestigieuse collection du Répertoire Notarial. La liste complète de ses publications peut être consultée sur [www.janson.be](http://www.janson.be).

Langues : Français, Anglais.

## COLLABORATEURS

**David RAES (°1976)** est licencié de la faculté de droit de l'Université Libre de Bruxelles (2000) ainsi que de la Northwestern University School of Law à Chicago (LLM 2001) où il a effectué un Master's Degree in Law en droit commercial et droit des contrats.

Avocat au barreau de Bruxelles depuis 2001, David Raes a collaboré au sein du cabinet Linklaters – De Bandt avant de rejoindre l'association Janson Baugniét où il pratique, depuis plusieurs années, le droit commercial ainsi que le droit des contrats, notamment dans les matières bancaires et financières. Il est actif tant dans le cadre de procédures contentieuses que dans la rédaction d'avis et son expérience aux Etats-Unis (dans l'Etat de New York en 1994 en qualité d'étudiant échange et à Chicago en 2000) lui permet de traiter des dossiers entièrement en anglais.

En 2004, David Raes est devenu lauréat du prix Le Jeune ainsi que du prix du public au concours de plaidoirie Adrien Wolters.

La même année, il est devenu membre de la Commission de droit commercial du barreau de Bruxelles.

Depuis 2006, il est également assistant à la faculté de droit de l'Université Libre de Bruxelles pour les cours de droit des obligations et de contrats spéciaux.

Langues : Français, Anglais, Néerlandais

**Ophélie COCQUYT (°1976)** est licenciée de la faculté de droit de l'Université de Gent (1999), option droit commercial et économique. En 2000 elle obtint le diplôme de « Master in European and Comparative Law » à l'Université de Maastricht (LLM).

Elle fait partie de l'association Janson Baugniét depuis son entrée au barreau en 2000. Elle est spécialisée en droit bancaire privé, en droit commercial et de sociétés. Elle agit dans le cadre de procédures litigieuses et en tant que consultante.

Langues : Néerlandais, Français, Anglais.

**Bérangère VAN HOUTE (°1978)** est licenciée de la faculté de droit de l'Université catholique de Louvain (2001). Elle a ensuite suivi une formation complémentaire en « bedrijfsrecht » à la faculté de droit de l'Université de Gand (2002). Elle exerce ses activités essentiellement en droit des obligations et des contrats, droit commercial et droit bancaire. Elle a acquis une expérience particulière en droit du crédit à la consommation et a notamment publié, avec Me Dominique Blommaert, une contribution dans cette matière intitulée « Agrément et inscription, pouvoir de contrôle de l'administration, sanctions et recours » dans le Handboek consumentenkrediet (collection Business and Economics, Brugge, die Keure, 2007).

Langues : Français, Néerlandais et Anglais.

**Freya BONNARENS (°1980)** est licenciée de la faculté de droit de l'université de Gent (2003), option droit commercial et économique.

Elle est formée par Me Dominique BLOMMAERT et est spécialisée depuis 2004 en droit du crédit à la consommation. Ensemble ils ont publié l'ouvrage *Het consumentenkrediet anno 2005: Nieuwe wetgeving – nieuwe knelpunten* in K. BYTTEBIER, E. DE BATSELIER en R. FELTKAMP (eds.), *Tendensen in het economisch recht. Het gebruik van data door een onderneming. Aspecten van consumentenbescherming. De stichting*, Antwerpen, Maklu, 2006, 201-226).

Elle annote régulièrement des jugements et arrêts relatifs au droit bancaire privé.

Elle s'intéresse en particulier au droit de la vie privée et au droit privé international.

Langues : Néerlandais, Anglais.

**Karen VANBINST (°1981)** est licenciée de la faculté de droit de l'université de Gent (2004), option droit commercial et économique. Elle a débuté son stage chez DDDL à Bruxelles en septembre 2004, et a rejoint Janson Baugniet en juillet 2005 où elle termina son stage et travaille actuellement comme collaboratrice.

Sa pratique s'exerce principalement dans les domaines du droit commercial, bancaire, droit des obligations et droit des contrats. Elle agit dans ces matières devant les tribunaux et en tant que consultante.

Langues : Néerlandais, Français en Anglais.

**Elisabeth VANDEKERCKHOVE (°1979)** est licenciée de la faculté de droit de la KUL(2002). Chez Janson Baugniet elle exerce ses activités en droit commercial et droit des obligations, et plus spécifiquement en droit des responsabilités dans le cadre du droit bancaire privé. Elle a publié quelques articles concernant la responsabilité de la banque dans le cadre de virements falsifiés.

Langues : Néerlandais, Français, Anglais.

**Cécile DETAILLE (°1980)** est licenciée en droit (ULB) depuis 2002 et titulaire d'un D.E.S. en droit économique (ULB – 2004). Durant sa formation en droit économique, elle a effectué pendant plusieurs mois un stage auprès du juge d'instruction Michel Claise, spécialisé en droit pénal financier.

Elle exerce ses activités essentiellement en droit bancaire, droit commercial, ainsi qu'en droit des obligations et des contrats.

Langues : français, néerlandais, anglais



## Contact information

### DEPARTEMENT BANKING & FINANCE

TEL. : + 32 2 675 30 30

FAX : + 32 2 675 30 31

[www.janson.be](http://www.janson.be)

Chaussée de La Hulpe 187  
1170 BRUXELLES

*Membre de*

